

## COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIAL

-----

### Procès-verbal de la réunion du 12 avril 2021 8h30 - salle du Conseil du PUM

#### **Etaient présents :**

##### **Représentants de l'Administration**

Madame Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN, VP Pôle 972

Monsieur Frédéric ELOUIN, RAF-Adjoint Pôle 972

#### **Représentants titulaires des personnels (avec voix délibérative) :**

Madame Michaëlle MONTANUS, représentante suppléante (SNPTES) – **Visioconférence**

Madame Pascale JEAN-BAPTISTE, représentante titulaire (SNPTES) – **Visioconférence**

Madame Béatrice JEAN-MARIE, représentante titulaire (SNPTES)

Monsieur Joël THETIS, représentant titulaire (SNPTES) – **Visioconférence**

Monsieur Charles-Christophe JEAN-LOUIS, représentant titulaire (UNSA Education)

Madame Chantal PAMPHILE, représentant titulaire (UNSA Education)

Monsieur Frédéric VIGOUROUX, représentant titulaire (FSU)

#### **Etaient représentés :**

Madame Gladys GUILLOU, représentante titulaire (SNPTES)

#### **Etaient absents non excusés :**

Monsieur Michel REIBEC, représentant titulaire (SNPTES)

Monsieur Rodolphe SOLBIAC, représentant titulaire (SNPTES)

#### **Ordre du jour**

- 1. Validation des PV des CTS du 23 novembre 2020 et des 01 et 22 mars 2021**
- 2. UFR Sciences Pôle Martinique – Statuts**
- 3. Questions diverses**

**Madame la Vice-Présidente** démarre la réunion à 8h30, en présentiel il y a 4 membres et 3 membres en visioconférence. Le quorum est donc atteint.

La Secrétaire de séance pour l'administration est Madame Sonia ACHILLE.

Désignation du Secrétaire adjoint ou de la Secrétaire adjointe de séance parmi les membres élus du CTS. Monsieur Charles-Christophe JEAN-LOUIS est choisi en tant Secrétaire-adjoint de séance.

**Madame la Vice-Présidente** fait le point concernant l'ordre du jour et demande aux membres s'il y a des questions diverses. Pas de questions diverses.

### **1. Validation des PV des CTS du 23 novembre 2020 et du 01 et 22 mars 2021**

**Madame la vice-Présidente** rappelle aux membres qu'ils n'ont reçu aucun procès-verbal dans les pochettes et elle laisse le soin à l'administration d'expliquer pourquoi il n'y a pas de procès-verbaux à présenter.

**Monsieur Frédéric ELOUIN (RAF-Adjoint)** : Concernant ces procès-verbaux, Les amendements nécessaires n'ont pas été portés à ce jour et les PV n'ont pas été présentés à Madame la vice-présidente pour validation.

**Madame la vice-Présidente** : Les procès-verbaux ne seront donc pas soumis au vote à cette séance.

### **2. UFR Sciences Pôle Martinique – Statuts**

**Madame la vice-Présidente** : C'est un point qui avait été positionné à l'ordre du jour du Comité Technique Spécial du 22 mars 2021 dernier. Ce point a été reporté par rapport aux demandes des collègues du DSI qui souhaitaient s'exprimer concernant leur composante. Les membres du CTS ont donc proposé de recevoir les trois collègues et le Directeur du DSI pour traiter ce point.

Madame la Vice-Présidente rappelle également que le 22 mars dernier, ce point avait été positionné à l'ordre du jour du Conseil de Pôle. Il a été très longuement débattu. Elle a aussi expliqué pourquoi avoir pris la décision de reporter ce point afin de permettre l'expression du plus grand nombre au niveau du CTS.

Pour le Conseil de Pôle, le principe de transformation du DSI en UFR, qui était attendu depuis de très nombreuses années par toute la communauté, a été adopté sur le principe. La discussion concernant les statuts est reprogrammée au Conseil de ce jour pour finaliser la proposition de création d'une UFR de Sciences sur le Pôle Universitaire de la Martinique.

Les collègues sont invités à entrer et à prendre place. Il s'agit de (*Monsieur Christophe ROOS, Directeur du DSI et Mesdames Olivia URITY, Fabienne PRIAM et Juliette SMITH-RAVIN, enseignantes*).

**Madame la vice-Présidente** : Les élus du CTS ont souhaité qu'il y ait un élargissement des personnes entendues dans le cadre de ce point et notamment que le Directeur du DSI soit présent également pour échanger sur ce point avec les membres élus du CTS. J'ai accepté sans aucun problème puisque je crois qu'il est important – nous sommes entre collègues – que pour des questions aussi importantes quand un débat démocratique est demandé, j'accepte ce débat entre collègues. Comme je le répète, pour un point qui est fondamental puisqu'il s'agit de la création d'une UFR de Sciences

sur le Pôle Martinique qui est attendue depuis de très nombreuses années sur ce Pôle et qui constitue une avancée en tout état de cause pour l'organisation et le déploiement des formations et notamment dans le domaine des sciences sur le Pôle Martinique.

**Madame la vice-Présidente** reprend la parole : la communauté a souhaité la création d'une UFR de Sciences sur le Pôle Martinique mais il est aussi important qu'il y ait une véritable concertation au niveau de la composante pour y arriver.

Je laisserai ensuite la parole aux collègues du DSI : Madame PRIAM, Madame SMITH-RAVIN, Madame URITY, Monsieur ROOS.

Comme je l'ai dit précédemment, mais vous n'étiez pas présents, lors du Conseil de Pôle du 22 mars après le CTS, il y a eu un vote sur le principe de création d'une UFR de Sciences sur le Pôle Martinique et que sur proposition notamment d'un des membres du Conseil de Pôle, cet après-midi en séance, les membres pourront finaliser, après l'audition des collègues et également en étudiant la proposition sur le fond ainsi que les statuts.

**Monsieur Christophe ROOS** (*Directeur du DSI*) : remercie pour cette invitation et veut juste dire quelques mots en préambule. C'est vrai qu'il existait, il n'y a pas plus longtemps que six mois, au sein de l'Université des Antilles, deux départements : le DPLSH en Guadeloupe et le DSI en Martinique. Ce sont des faits de l'histoire de l'Université des Antilles et de la Guyane, maintenant l'Université des Antilles.

A l'extérieur de l'établissement, avec les autorités que ce soit ministériel ou comme le HCERES, ce sont des choses de l'extérieur qui apparaissent comme des anomalies, c'est-à-dire qu'un Département ce n'est pas quelque chose qui est normal dans le fonctionnement d'une Université, qui est plutôt souffrante de composantes, d'UFR.

Comme vous l'avez rappelé très justement, la transformation du DSI en UFR est une volonté qui date depuis un certain nombre d'années. C'est une volonté tout à fait honorable et normale, pour un DSI qui n'a que 15 ans puisque la création du DSI date de 2006.

Pourquoi l'UFR ? L'UFR c'est la Loi de 1984 de Savary, c'est lier le destin de la recherche au destin de la pédagogie, des enseignements pour garantir aux jeunes étudiants qui prennent cette voie de s'inscrire chez nous, de tirer vers l'excellence puisqu'en rapprochant les formations notamment de second cycle des travaux menés par les laboratoires, effectivement, on contribue à aller vers cette excellence.

On a essayé – ce n'est pas le premier essai – avec mon équipe de lancer cette fusée. Comme vous le savez, quand on lance une fusée, il faut que tous les voyants soient au vert. Les voyants ou les planètes ont l'air d'être à peu près alignés c'est-à-dire qu'il y a une volonté du Président et de son équipe, il y a une volonté des collègues du DSI – je pense qu'on en parlera après - de transformer l'anomalie DSI en UFR.

**Monsieur Christophe ROOS** (*Directeur du DSI*) : Concernant les statuts, un travail a été effectué. Il a été envoyé à tous les collègues. Les collègues ont eu un certain temps – une dizaine de jours – pour pouvoir effectivement travailler sur les statuts, faire leurs propositions et qu'il y ait des amendements.

Je parle du document écrit qui est un mail écrit avec le projet des statuts qui a été envoyé mais par ailleurs, j'ai reçu un bon nombre de collègues et d'étudiants aussi avec qui on a pu discuter et un certain nombre d'amendements sont arrivés avec le projet de statuts au niveau du Conseil du DSI lorsque cela a été possible parce qu'il y a aussi le cadre de l'UFR, statutairement et il y a aussi les dispositions communes de l'Université. On a pris en compte les amendements des collègues quels qu'ils soient pour essayer d'améliorer les statuts.

Comme cela a été le cas au niveau du Conseil de Pôle, il y a eu deux votes. Un premier vote qui était sur le principe de la transformation du DSI en UFR. Il a été approuvé à l'unanimité moins une abstention. Ensuite, il y a eu un travail sur les statuts avec les modifications, donc les statuts tels qu'ils vont être présentés aujourd'hui. Il y a eu un vote à l'unanimité moins un vote contre.

Les statuts doivent être visés en CTS et doivent aussi être visés en Conseil de Pôle avant d'arriver en Conseil d'administration de l'Université des Antilles.

Les avantages de la transformation en UFR sont évidents puisqu'ils contribuent à donner à la Martinique un outil au niveau des Sciences qui soit un outil performant. Il a pour objet aussi de permettre des formations de second cycle qui, elles-mêmes doivent permettre à nos jeunes qui vont y rentrer de pouvoir s'approprier les problématiques locales notamment tout ce qui est lié à l'environnement puisque la plupart des problématiques que l'on rencontre sur le territoire de la Martinique sont souvent d'ordre environnemental.

Encore ce matin, on entendait à la radio le retour des sargasses, la pollution à la chlordécone, les problèmes d'autonomie énergétique, le Hotspot de biodiversité qu'il faut commencer à entreprendre – c'est déjà fait – mais à valoriser encore plus tant terrestre que marin. Il y a tout un pool de problématiques que l'on souhaiterait, par le biais de cet UFR, que nos jeunes puissent s'approprier, sans bien sûr, loin de là, oublier les formations classiques avec la volonté à l'intérieur de cette UFR d'avoir enfin une mention informatique, par exemple. Cela permet de tirer vers l'excellence pour nos jeunes et d'ouvrir, à mon avis, des perspectives de développement pour le territoire.

**Madame Fabienne PRIAM** (*Enseignante-Chercheuse Biologie Cellulaire*) : En effet, j'ai souhaité être présente pour ce Conseil sachant que je fais également partie du Conseil du DSI. Concernant le principe de la transformation du DSI en UFR, il est évident, comme tous les autres collègues, que je suis évidemment pour. Mon vote justement pour l'abstention, c'était du fait qu'il n'y avait pas suffisamment de précisions derrière et un manque de concertation que j'ai toujours déploré depuis le départ.

Ensuite, pour les statuts, toujours sur ce même principe de non concertation et surtout de précipitation, j'ai voté contre, pas contre l'UFR, je suis pour l'UFR mais contre les statuts mis en place.

Pourquoi ? je fais une chronologie rapide des faits. Cette UFR a été proposé par le nouveau Directeur qui en a parlé lors d'une commission Pédagogique qui date d'ailleurs du 12 janvier. Proposition très bienvenue. Comme il l'a rappelé, ce n'est pas d'aujourd'hui que date cette intention. Cela fait longtemps que l'on travaille dessus. D'ailleurs, à mon avis, je ne comprends pas pourquoi on

n'est toujours pas UFR. D'ailleurs la Responsable de domaine à l'époque avait demandé une réunion de Département pour justement en parler, en discuter et savoir concrètement ce que l'on met dans ces statuts, comment on va mettre en place cette UFR de manière concertée et de manière aussi discutée tout simplement.

Cette réunion de Département, on l'a attendue vainement mais on ne l'a jamais vue finalement. Suite à cette commission Pédagogique, finalement, au bout de deux semaines, on a eu un mail du Directeur qui nous parle succinctement des différentes lignes de cet UFR. Evidemment, au niveau des filières, il y a eu des réunions pour se positionner, pour savoir concrètement si on était d'accord, s'il fallait faire des amendements, qu'est-ce qu'il fallait proposer, etc. Chose faite avec la filière biologie où un certain nombre de demandes, d'inquiétudes et aussi de propositions étaient remontées via la Responsable de filière qui devait justement s'entretenir avec la Direction.

Suite à cela, le 04 février, soit un mois plus tard, on a eu ces bribes d'informations sur l'UFR. Toujours sans concertation et finalement, ce fameux 04 février, le Directeur demande à ce que des amendements lui reviennent pour le jeudi 11 février.

Je reviens sur ce qu'il a dit : il a parlé de dix jours pour faire des remontées sur une structure quand même historique, nous le rappelons. Ce n'est même pas dix jours, c'est une semaine. C'est trop court. C'est du jamais vu pour mettre en place quelque chose d'une telle envergure, en tout cas, à mon sens.

De toutes les façons, ayant fait en amont une réunion avec la filière Biologie, nous pensions que toutes ces remontées étaient arrivées au niveau de la Direction, mais lors de l'avant-dernier Conseil, le 13 février, Monsieur ROOS dit qu'il y a eu des remontées de différents collègues et que finalement d'un point de vue personnel, elle n'a rien fait remonter.

Elle s'est justifiée en disant que nous avons eu une réunion de filière et un certain nombre de suggestions avaient été proposées, des inquiétudes également. Mais on ne pensait pas tous défiler à son bureau, on avait une responsable qui était là pour cela. D'ailleurs, elle lui a tout de suite dit qu'elle en tiendra compte les prochaines fois, quitte à aller le voir directement.

Sur ce point, je trouve que ces statuts sont arrivés très vite, une pseudo-concertation, des remontées pas suffisantes dans un temps beaucoup trop restreint pour pouvoir mettre en place une UFR d'une telle envergure. En tout cas si on veut être compétitifs et viser l'excellence, on ne peut pas rester dans un timing aussi court. Oui, pour cette UFR mais pas dans n'importe quelles conditions.

Voilà essentiellement, ce que je déplore. Ma collègue va peut-être rajouter deux ou trois choses par rapport à cela mais voilà mon point de vue, son sentiment par rapport à l'UFR STE.

**Madame Olivia URITY (Professeur agrégé SVT)** : Madame PRIAM a fait un point chronologique, des différentes étapes de la mise en place de ce projet d'UFR. Elle a effectivement mis l'accent sur les délais qui étaient très courts. Monsieur ROOS disait que les personnels et l'ensemble de la communauté avaient eu une dizaine de jours pour pouvoir faire les remontées. Effectivement, nous avons du jeudi 4 février au 11 février, ce qui représente 5 jours ouvrables. En termes de délai pour faire des remontées sur une problématique et sur un projet aussi important, cela a été effectivement jugé très court pas seulement par les trois collègues qui sont ici présentes. Je rappelle que nous représentons plusieurs collègues enseignants et étudiants qui ont souhaité signer une motion pour

dire qu'il y avait eu des disfonctionnements au niveau de la chaîne de concertation pour la mise en place de ce projet.

Je rajoute, que je suis aussi Responsable du parcours Sciences de la terre et de l'univers, au sein de la Licence Sciences de la vie actuelle, outre les remontées que nous avons faites via notre Responsable de filière qui a priori ne sont pas forcément arrivées jusqu'à la Direction, j'ai fait des remontées personnelles à Monsieur ROOS notamment concernant le devenir de ce parcours, le 02 février 2021 en demandant très clairement puisque dans le projet qui nous était proposé, en tout cas dans les remontées, dans ce que l'on entendait dire, il n'y avait pas de précisions, ni sur les parcours, ni sur l'organisation en interne des diverses licences.

J'avais posé la question personnellement en demandant ce qu'il en était de ce parcours. Il m'avait été répondu que les géosciences auraient leur place sans préciser comment. En essayant d'avoir plus d'informations, j'ai découvert qu'il y avait un projet de très grandes modifications de la Licence Sciences de la Vie qui faisaient apparaître à un temps plus ou moins court, la suppression de ce parcours.

Effectivement, même lorsqu'il y a eu une volonté de concertation de la part des collègues, nous n'avons pas eu, nous le regrettons, le retour escompté. Cette concertation, lorsqu'on l'analyse, nous sommes au mois d'avril, a concerné très peu de personnes au final. On peut dire qu'elle a été très clientéliste puisque certains membres de la communauté ont l'air d'être au courant – je dis bien « ont l'air » - puisque nous ne sommes pas dans les voies de communication et d'autres collègues ont été mis totalement à l'écart de ce projet.

Je rejoins mes collègues qui ont signé la motion. Nous sommes pour cette transformation en UFR qui est somme toute normale dans le processus d'université, par contre, nous ne pouvons accepter et être pour des statuts qui ont été réalisés et rédigés sans concertation et surtout nous décrivons la procédure qui a été choisie pour mettre en place cet UFR, pour le volet de la concertation.

La concertation a concerné le représentant étudiant du DSI de manière très discrète qui, a priori n'avait pas forcément compris ce qui lui avait été expliqué puisque sur cette concertation, il y a eu des rumeurs qui ont circulé dans l'ensemble de la communauté avec des étudiants en panique qui sont revenus vers leurs enseignants en leur demandant : « On entend dire que la Licence va disparaître ». On a eu tout et n'importe quoi. A priori cette concertation n'a pas été particulièrement efficace.

Deuxièmement, la concertation de représentants étudiants de la première année de la Licence est intervenue le vendredi 19 mars soit, j'ai presque envie de dire la veille du CTS du 22 mars qui était prévu le lundi. Ce délai très court ne permet pas aux étudiants de se concerter ni a priori, selon leurs remontées, de comprendre les tenants et aboutissants d'un tel projet. Nous ne cessons de demander cette concertation de la communauté du DSI afin que ce projet soit explicité et que tout un chacun puisse en prendre connaissance et comprendre tous les tenants et tous les aboutissants.

**Madame Juliette SMITH-RAVIN** (*Professeur des Universités*) : Bonjour à toutes et à tous. Je remercie l'assemblée pour l'invitation afin de s'exprimer sur ce point qui est la transformation du DSI en UFR. Je dirai tout simplement que je suis en totale adéquation avec les deux autres collègues qui viennent de prendre la parole. Moi-même, j'ai été aussi Responsable de la filière Biologie et dirai que jusqu'à maintenant, on travaille dans l'opacité. Même avec la responsable de notre filière, on ne sait pas ce qui se passe.

---

Aujourd'hui, je ne peux plus dire à un étudiant ce que sera le DSI ou l'avenir de la filière Biologie au sein de cette structure.

Ce qui a retenu mon attention en regardant les statuts du DSI et en particulier les laboratoires de recherche, je vois qu'arrive une UMR-Espace Dev avec un groupe BIORECA qui n'appartient pas au DSI. Je me suis posée des questions, même aux collègues. Le groupe BIORECA, est-ce un groupe accrédité ? Ce groupe, d'après mes connaissances, appartient au LSH. Comment le LSH intervient directement au niveau du DSI ? Pourquoi ? Si BIORECA y est, pourquoi BIOSPHERES ne peut pas y être puisque nous ne sommes pas accrédités mais je ne vois pas pourquoi nous ne pouvons pas être adossés puisque nous faisons de la recherche, nous avons des étudiants en thèse inscrits à l'UA ?

En plus de cela, il faut savoir qu'il y a des postes qui ont été demandés et des postes avec des profils à la fois en LSH et au DSI. Il y a beaucoup d'opacité. On voit des personnes qui arrivent, qui décident qu'on ne peut pas faire du neuf à partir du vieux. Je me suis sentie particulièrement visée, mais cela ne fait rien, on peut continuer comme cela. Cela veut dire qu'il y a un plan qui est déjà établi et ce qui est dommage c'est que ce plan établi est en train de se mettre en place comme un bulldozer, sans concertation c'est-à-dire avec les personnes qui sont là – je parle de la filière Biologie, mais je suppose que c'est pareil pour les autres filières qui ne comprennent pas ce qui se passe.

Ce n'est pas que l'on ne veut pas, comme Fabienne (*PRIAM*) et Olivia (*URITY*) l'ont dit, participer mais une concertation doit être une vraie concertation. Pas quelque chose où on passe dans un bureau ou on va au confessionnal. Ce n'est pas de la concertation, c'est du clientélisme. Si vous voulez de la vraie concertation, vous mettez les gens dans une salle, on travaille plusieurs jours. C'est ce que l'on a déjà fait puisque j'ai participé auparavant à la concertation pour les statuts de l'UFR même pour l'ISSEC. Cela remonte à très haut l'histoire de la transformation du DSI. On a pris des semaines et des semaines pour pondre ce dossier. Ce n'est pas tombé du ciel comme cela.

Pourquoi aujourd'hui cette précipitation ? C'est ce que nous ne comprenons pas. Cette précipitation, on a l'impression que c'est pour étrangler ce qui existe déjà. Pourquoi on veut le faire ? C'est ce que j'ai à dire parce que jusqu'à maintenant, je suis effectivement dans l'opacité, dans les ténèbres les plus sombres à propos de ce DSI et je ne peux répondre à personne sur l'avenir du DSI et de la filière Biologie en particulier.

**Madame la vice-Présidente :** Avant de laisser la parole aux membres du CTS et à Monsieur le Directeur à nouveau puisque des questions ont été posées, je voudrais juste vous préciser qu'effectivement, l'examen de ce point a été reporté sur la base initiale de cette motion que j'avais reçu et que j'ai porté à la connaissance du CTS et du Conseil de Pôle du 22 mars dernier.

D'autre part, notamment au Conseil de Pôle où nous avons largement débattu, c'est un point qui a été traité, qui a été débattu. Un vote a été fait également sur le principe de transformation, je vous l'ai déjà dit. Mais le conseil a retenu également cette nécessité de mettre en place une concertation au niveau du DSI. J'ai eu des échanges de courriels à ce propos avec le Directeur du DSI qui notamment dans un courrier qu'il m'a adressé le lendemain, le 23 mars, me demandait les textes juridiques qui régissaient la concertation. Bien entendu, il n'y a pas de textes juridiques qui régissent la concertation. Je vous ai répondu, Monsieur le Directeur. Je vous ai rappelé les grandes lignes de ce que nous avons vu lors du Conseil de Pôle, sur le fait qu'il y avait cette concertation qui était demandée le plus largement au sein de la composante que vous dirigez, parce que la concertation

c'est le moyen le plus approprié, l'unique moyen, pour parvenir à fédérer au maximum les énergies pour faire réussir ce projet puisque, de toutes les manières, c'est le prix de la démocratie.

C'est dans ce sens que j'ai, au niveau du CTS, pris la décision de reporter le point pour qu'il y ait au sein de cette instance une discussion qui soit posée, mais en amont, il y avait cette demande qui avait été faite de réaliser au niveau du DSI une concertation la plus large possible pour que nous puissions avancer sur ce dossier de la manière la plus éclairée possible mais surtout pour qu'au niveau de la communauté du DSI, il y ait cette vraie adhésion et sentiment d'être pris en compte du plus grand nombre dans le cadre de cette transformation du DSI en UFR.

Je vous ai rappelé aussi qu'il y avait une programmation de nouvelles séances aujourd'hui, dans des délais très courts. Nous avons tenu compte des vacances puisqu'il y a eu la période de vacances mais dans cette vraie volonté d'aboutir sur ce dossier, cela demande une organisation. Nous avons, avec les services, défini la reprogrammation pour aujourd'hui, premier jour de rentrée, des instances pour débattre de ce point. C'est le point central de nos réunions d'aujourd'hui.

**Monsieur Christophe ROOS** (*Directeur du DSI*) : Merci Madame la Présidente, merci chers collègues. Je relève plusieurs choses. Déjà il voit un mélange de plusieurs choses. Je crois que certains de mes collègues confondent ou mélangent plus ou moins volontairement ou par méconnaissance l'accréditation qui est en cours et la transformation de l'UFR. Quand on parle de parcours qui disparaissent ou d'autres qui apparaissent, c'est l'accréditation qui dira effectivement en fonction des demandes qui auront été faites par les collègues, ce qui se passera.

Ce que je peux dire en qualité de Directeur, c'est comme tous les autres Doyens, j'imagine de Guadeloupe et de Martinique, il a absolument fait remonter toutes les demandes qui ont été faites par les mentions et tous les parcours qui ont été faits au comité d'accréditation y compris ce fameux parcours dont effectivement il m'est fait le reproche de vouloir fermer.

Effectivement le comité d'accréditation a travaillé. Les retours sont faits et j'ai ce matin envoyé un mail aux collègues de la mention en Biologie, SV, pour pouvoir effectivement discuter des retours. Je ne pense pas que les collègues aient eu le temps de le voir, mais c'est effectivement pour pouvoir discuter avec eux de ce problème d'accréditation qui n'a rien à voir avec l'UFR – ou peut-être mais je ne vois pas où. C'est le premier point.

Je reviens sur ce que vous avez dit aussi Madame la VP Pôle en parlant juste à l'instant « du plus grand nombre ». Les collègues ici ont une vision qui est leur vision. Il n'y a pas de problème. Mais ils sont représentants de qui finalement ? Si effectivement ils représentent un certain nombre de collègues, il y a eu des élections au DSI fin 2020 et il me semble que toutes les personnes qui siègent au DSI mis à part les personnalités extérieures sont tous des collègues qui sont élus. Ils représentent eux aussi, au même titre que Madame PRIAM ici présente et moi-même, des collègues aussi. Je répète que lors des deux votes, à une majorité écrasante, les deux que ce soit la transformation et les statuts ont été validés avec amendements par ces collègues, représentants eux-mêmes de leurs collègues. Les collègues du DSI sont bien des élus eux aussi.

Je ne sais pas si on rentre directement dans les statuts. Il n'a rien de plus à dire. Je voudrai rassurer les collègues. Ecoutez, on fait le maximum. L'objectif de l'UFR, je crois que les collègues n'ont pas bien compris ou font semblant, c'est de faire rentrer le DSI et les sciences en Martinique dans une nouvelle dimension. Il ne s'agit pas de fermer, il s'agit d'ouvrir.



Effectivement, si on peut avoir la chance d'avoir de nouvelles formations, allons-y. C'est un nouveau souffle qu'on essaye de donner. Je veux rassurer les collègues, il n'y a pas de crainte à avoir par rapport à l'accréditation, même moi, je ne suis que le premier maillon de la chaîne ou plutôt nous sommes le premier maillon de la chaîne, en transmettant, il est peut-être le deuxième. Je me battraï pour que toutes les formations qui existent puissent continuer et au contraire, que de nouvelles puissent apparaître. On ne peut pas se contenter que de ce que l'on a. C'est dans l'objectif.

Je voudrais aussi dire aux collègues que lorsque j'ai été élu, j'ai assez rapidement fait un mail que j'ai envoyé à la totalité des collègues en leur expliquant bien que l'objectif... Vous savez, j'ai 56 ans. L'UFR ce n'est pas moi qui vais en profiter. C'est un outil que j'essaie de donner pour que les jeunes de ce pays puissent après se l'approprier et en faire ce qu'ils veulent. Ce que je veux dire par-là c'est que j'avais tout de suite dit que si je candidatais et si, par bonheur j'étais élu, mon objectif numéro un c'était effectivement faire en sorte de donner, comme cela a été dit, cet outil historique à la Martinique.

Il faut bien comprendre que la mise en place d'un UFR et les délais précédents où cela n'a pas abouti, montrent que c'est compliqué, montrent que derrière cette volonté de faire cet UFR, il y a quand même, j'allais dire, à convaincre à plusieurs étages les collègues en responsabilité ou non à ce qu'il puisse voir le jour. Comme je le disais, c'est comme une fusée. Il suffit qu'il y ait un voyant qui bascule à l'orange, on ne sait même pas où et cela tombe. Mais là il se trouve que les voyants ont l'air d'être tous au vert. Ce que je veux dire par-là, c'est que si on rate la mise en place de cette UFR, est-ce que quelqu'un ici autour de la table est capable de me dire quand il sera mis en place ?

Je pense que c'est un outil que l'on veut donner. Encore une fois, ce n'est pas moi qui en profiterai, ce sont les jeunes, c'est Madame PRIAM, Madame URITY. Ce sont nos étudiants qui vont en profiter. Il ne me reste plus tant de temps que cela, Madame la VP Pôle. J'aurais très bien pu rester effectivement dans mon bureau et continuer à travailler avec les doctorants, faire des publications. Il n'y a pas derrière de mauvaises pensées de ma part à vouloir faire cela. D'autant plus qu'un jour, les mandats prennent fin, les gens changent. Chacun met sa pierre à l'édifice, chacun s'approprie le travail du collègue précédent. C'est ainsi que je vois les choses.

Je veux rassurer les collègues en leur disant qu'ils auront tous leur place : des plus jeunes aux plus anciens, et on essaie d'avancer. C'est dans cette optique que j'ai essayé de mener ces travaux. Peut-être qu'ils ont été menés rapidement. Je veux bien l'admettre mais comme je le dis, ce n'est pas rien la création d'une UFR. Cela demande effectivement de discuter beaucoup. Ce travail ne date pas d'il y a quinze jours ou de trois mois, il date de plus longtemps que cela.

**Madame Olivia URITY (Professeur agrégé SVT) :** Merci Monsieur ROOS pour vos explications.

Il est vrai que c'est la deuxième fois qu'un collègue prétend que nous n'aurions pas compris et que nous faisons l'amalgame entre l'accréditation et les statuts ou en tout cas, le montage de cette future UFR.

Pour commencer, même si nous n'allons pas encore étudier, a priori, les statuts tout de suite, nous aurons des choses à dire aussi sur le contenu des statuts. Mais cette UFR porte le nom de Sciences Technologie et Environnement et dans les missions et les domaines, nous avons vu apparaître effectivement de l'écologie.

Pourquoi aujourd'hui, nous sommes amenés à parler d'accréditation en même temps que de cette UFR ? C'est parce qu'au final, à partir du mois de mars, il a été évident au regard des documents que nous avons reçus, que cette UFR était montée en lien avec cette future offre de formation et qu'elle

s'appuyait très fortement sur une grande modification de la Licence Science de la vie. On reviendra dessus après mais globalement cette Licence Sciences de la vie changera de nom, ce sera Sciences de la vie et de la terre, avec ce qui est proposé : l'apparition d'un nouveau parcours qui est Ecologie-Environnement.

Finalement, ce nouveau parcours, cet amalgame entre cette UFR et l'accréditation n'a pas été fait par nous mais a été fait par un collègue qui siège aussi au Conseil du DSI qui a été invité par la Responsable de filière à une réunion de la Licence Sciences de la vie et qui s'est présenté en tant que membre expert, en tout cas en lien avec l'accréditation en cours, et qui a rédigé l'entièreté de ce parcours Ecologie- Environnement. Ce parcours qui est, en réalité, un des points centraux de la future UFR Sciences Technologie Environnement.

Dans l'ensemble des statuts que l'on pourra lire, on voit très bien qu'il y a eu une volonté d'ajouter cet aspect. Que les choses soient claires, en tant que spécialiste en géosciences, l'environnement fait partie aussi de mes attributions. Les problématiques environnementales - vous avez cité les sargasses, mais je peux aussi citer l'éruption en cours à Saint-Vincent - font partie des problématiques auxquelles je m'intéresse et ne sont pas l'apanage de cette personne. Elles ont leur place dans cet UFR. Simplement ce mélange des genres, ce n'est pas nous qui l'avons voulu. Cela nous a été imposé lorsque cette personne est intervenue pour nous faire comprendre que le montage de cette UFR allait avec le montage de ce parcours. Ceci ne vient pas de nous. Cette phrase a été dite par ce monsieur qui nous a dit : « Cette UFR se fera et ce parcours sera monté ».

Il n'y a eu aucune volonté de notre part de vouloir faire l'amalgame. Au départ, nous ne faisons pas l'amalgame. Je comprends très bien puisque vous me le dites et a priori votre collègue aussi, ce qu'est l'accréditation et ce qu'est une UFR. Il n'y a pas d'amalgame. Ne vous inquiétez pas.

Par ailleurs lorsqu'on parle du plus grand nombre, attention. Le Conseil du DSI est un organe du DSI qui effectivement a été élu et j'étais présente puisque j'étais assesseure et que j'étais aussi présente au dépouillement. Je sais comment les élections se sont faites. Les personnes ont été élues. Maintenant la concertation dont nous parlons est une concertation de l'ensemble des parties. Si le Conseil est un organe représentatif, il ne dispense pas d'une large concertation. Je rappelle ce qu'est la concertation. C'est la consultation avant toute prise de décision de l'ensemble des parties concernées. Si nous devons parler de l'ensemble des parties concernées, nous allons effectivement regarder la composition de ce Conseil (collège A, collège B, usagers, BIATSS). Il faut que l'ensemble de ces parties ait été consultées.

Aujourd'hui nous le répétons, l'ensemble de ces parties n'ont pas été consultées. Ce n'est pas parce que les représentants ont assisté à trois réunions pendant lesquelles on leur a présenté les statuts, qu'il y a eu une concertation de l'ensemble des parties. Je répète : cette concertation de l'ensemble des parties n'a pas eu lieu. Ne serait-ce qu'ici aujourd'hui vous avons déjà trois personnes qui n'ont pas été concertées malheureusement et ce ne sont pas les seules. Des usagers n'ont pas été concertés, d'autres enseignants n'ont pas été concertés, des agents n'ont pas été concertés.

Le projet, il est beau mais ce projet doit se faire en toute démocratie c'est-à-dire avec une concertation et avec de la transparence. Je vais vous le dire, vous êtes le nouveau directeur du DSI vous êtes le directeur de l'ensemble des usagers et de la communauté du DSI, vous n'êtes pas le directeur de certains membres du DSI.

Cette concertation que nous avons demandée, nous l'attendons encore, Monsieur. Nous sommes le 12 avril, nous attendons cette concertation. Je suis heureuse que l'on puisse être aujourd'hui en face de vous pour que nous puissions enfin discuter au final. Je remercie le CTS de cette tenue pour que nous puissions discuter.

**Monsieur Frédéric VIGOUROUX, FSU :** je me concentre sur le point de l'ordre du jour qui est la question des statuts. J'ai lu les documents. Comme c'était pour le dernier CTS, on les a eus, pour le coup, bien en avance, ce qui a permis de laisser le temps de pouvoir les consulter avec les documents qui l'accompagnaient. J'ai reçu un certain nombre de critiques internes et de critiques externes.

La critique interne : j'avais fait la même remarque concernant la transformation du DPLSH en UFR. Pourquoi, à un aucun moment, dans le trajet, n'est-il prévu un passage par le CAC alors que c'est normalement prévu par le Code de l'Education ainsi que par les statuts de l'Université ? Les composantes sont créées par le Conseil d'administration après avis du CAC. Mais là on transforme quand même un Département en UFR donc on crée un UFR. Et même s'il ne s'agirait que d'une transformation, j'avais fait la même remarque pour le DPLSH.

Savoir s'il faut un UFR de Sciences en Martinique, cela ne me pose aucun problème. Je suis tout à fait pour. Mais je pense que ce genre de décision doit être décidé longuement au niveau de l'établissement car l'unité de l'Université des Antilles est quelque chose qui m'est cher et quoi de meilleur, à mon avis, pour discuter à la fois de l'aspect recherche et enseignement, que le passage par le CAC qui est l'instance dédiée à cela. Je pense qu'un projet bien défendu, de toutes les façons, convaincrat les collègues qui sont de bonne foi et qui, tous, qu'ils soient de Guadeloupe ou de Martinique, veulent le développement de cette Université.

J'avoue que je ne comprends pas et je pense que c'est dangereux même juridiquement. Cela nous met sous la possibilité d'un recours puisque l'article 713 premier alinéa prévoit bien que « *les composantes sont créées après avis du CAC* ». C'est répété dans le Code de l'Education pour la partie concernant l'université des Antilles. C'est le premier point.

Je ne vais pas rentrer dans tous les détails des statuts mais quand, en 1200, Philippe AUGUSTE accorde une charte aux enseignants de l'Université de Paris, il désigne bien une chose et c'est confirmé par la suite par plusieurs décisions non seulement royales mais pontificales : l'université c'est d'abord, en France en tout cas, c'est un peu différent en Italie, le collectif des enseignants fondamentalement.

Par contre, je ne comprends pas pourquoi il y a un Département de formation continue. Il ne me semble pas que ce type de département existe dans les autres UFR de notre établissement.

Et je ne vois pas son lien avec le Service universitaire de formation continue. En fait, je vais prendre un exemple qui paraît un peu lointain mais auquel j'ai été sensibilisé par nos homologues conservateurs du patrimoine au Musée du Louvre, où l'actuel Président, Monsieur MARTINEZ, a l'habitude d'arrêter la direction avec les responsables de Départements qui sont des conservateurs et d'y ajouter des réunions de direction où il y a tout un tas de nouveaux départements (du style marketing, communication, ouverture au public, etc.) qui sont très bien mais qui s'éloignent de la fonction du musée.

Un UFR étant, comme vous l'avez si bien dit, d'abord concentré sur l'enseignement et la recherche, il me demande si ce quatrième département n'a pas pour but de faire un contrepoids avec des gens... Qui seront les enseignants rattachés à ce Département de formation continue ? Comment seront-ils

nommés ? Ce n'est pas très clair. Cela ne m'apparaît pas évident. Je ne sais pas ce que les collègues en pensent mais je trouve que c'est bizarre.

Je ne vais pas revenir sur le fait qu'on apprend que le groupe BIORECA de l'UMR-Espace-Dev dépend du DSI alors qu'effectivement, jusqu'aux dernières nouvelles, il avait toujours été au courant que cela dépendait, par son responsable local, Monsieur JOSEPH, de l'UFR LSH.

Il y a aussi un dernier petit détail sur les cotations horaires qui permettent à un enseignant et à un enseignant-chercheur de voter au Conseil du Département parce qu'en fait s'il suffit d'une heure, à mon avis ce n'est pas tout à fait représentatif. Je pense qu'il faut donner une certaine stabilité au corps enseignant d'une UFR et donc y mettre les gens qui accomplissent une part importante de leurs services.

Je pense qu'il vaut mieux simplifier tout cela et garder « Directeur d'UFR » surtout que les termes sont utilisés indifféremment l'un et l'autre.

Dans le corps permanent du DSI, je ne sais pas combien il y avait de professeurs, mais je crois que si on additionne les trois du Conseil plus Madame SMITH-RAVIN, on en a quand même 25% qui sont en opposition. Si on prend la même chose au niveau des Maîtres de conférence et des enseignants non chercheurs, donc les ATER, on en a un certain nombre. On voit que dans le corps permanent des enseignants de la composante, il y a quand même une opposition non négligeable.

A l'heure actuelle, de toutes les façons, le texte des statuts ne m'apparaît pas suffisamment clair. A-t-il été soumis à la Direction des Affaires juridiques ? parce qu'il y a vraiment des choses qu'à mon avis, un juriste trouverait étrange ? Mais en tout cas, il y a vraiment une difficulté dans le texte et au vu, à la fois de la présentation de nos collègues, je pense effectivement qu'il n'y a pas eu une concertation assez poussée. C'est vraiment dommage.

Dans quelle formation Madame DONATIEN et Monsieur JOSEPH donnent-ils des cours au DSI parce que jusqu'à ce que je vois ce document, ils étaient pour moi à l'UFR LSH ? C'est ce qui m'as un peu surpris. En fait, il n'y a pas de Conseil d'administration au niveau des UFR. C'est un Conseil d'UFR. On disait parfois avant le Conseil de gestion. J'ai tout un tas de questions et de remarques sur les statuts.

A l'heure actuelle, au vu de tous ces éléments, pour revenir au sujet qui est : le CTS donne-t-il un avis favorable aux statuts de l'UFR ? Sans remettre en cause la nécessité d'un UFR de Sciences, je pense que la FSU appelle le Conseil à donner un avis défavorable aux statuts tels qu'ils nous sont présentés et proposer à l'équipe de direction de la future UFR STE de lancer une véritable politique de concertation pour réussir à rassembler la majorité de la communauté, du collectif enseignant autour de ces futurs statuts.

**Monsieur Joël THETIS, SNPTES (en visioconférence) :** Concernant les statuts de l'UFR STE, normalement tous les statuts des UFR sont basés sur les mêmes statuts avec les obligations communes pour tous les UFR. Ensuite, il y a des amendements qui doivent être portés à chaque UFR.

Statuer sur les statuts à l'heure actuelle, qui vont remonter et qui doivent être, modifiés. Je pense que discuter des statuts avant une modification à l'heure actuelle, ce ne serait pas une bonne chose. Il vaut mieux attendre les modifications qui seront apportées à ces statuts, pour ensuite revenir à la discussion.

**Monsieur Charles-Christophe JEAN-LOUIS, UNSA** : D'après ce que Monsieur THETIS a dit, qu'a priori, des modifications devraient être apportées aux statuts. Monsieur ROOS semble indiquer que non. J'aimerais bien savoir de quoi il s'agit et quels types de modifications sont censés être apportés. De quoi s'agit-il exactement ?

**Monsieur Joël THETIS, SNPTES (en visioconférence)** : Monsieur JEAN-LOUIS, il y a des statuts qui ont voulu être votés pour la Fac de Droit. Jusqu'à présent cela n'a pas été validé pour la très bonne raison que les modifications ne sont toujours pas effectives des deux côtés. Selon ce que viennent de nous dire Madame URITY et Monsieur ROOS, il va forcément y avoir des discussions. Les statuts ne passeront pas en l'état.

**Monsieur Joël THETIS, SNPTES (en visioconférence)** : Depuis maintenant plus de six mois, on est en train de faire une réforme des statuts de tous les UFR. Il y a une UFR qui n'a toujours pas eu de vote des statuts, c'est l'UFR de Droit. Jusqu'à présent, on ne les a toujours pas validés. Monsieur VIGOUROUX a dit que nous sommes dans la communauté. Je pense que l'on sera assez capable de discuter pour pouvoir modifier ces statuts pour qu'il y ait quelque chose de clair des deux parties.

**Monsieur Charles-Christophe JEAN-LOUIS, UNSA** : D'accord. Je reprends sur mes propos initiaux. Je pense qu'à l'heure actuelle, au sein de l'établissement, il y a un travail assez important qui est mené sur différents types de statuts. On a pu le voir sur des statuts d'autres composantes, on a pu le voir sur les statuts de l'établissement, un problème qui se représente à de nombreuses reprises, c'est le problème de concertation. C'est un problème encore une fois que l'on a pu voir au niveau de l'établissement puisqu'il y a eu une modification de statuts sans aucune concertation. Cela a été présenté comme cela. C'est arrivé à l'ordre du jour au CT sans la moindre information et sans que la communauté n'ait été associée à aucun moment, ce qui, là aussi, est un changement majeur de fonctionnement par rapport à ce qui a pu exister auparavant puisque d'autres statuts ont pu être mis en place et là, pour le coup, avec de très longues concertations.

Il est embêté de voir que le même genre de choses se reproduisent, c'est-à-dire qu'il est effectivement important, la transformation du DSI en UFR ne peut pas être remis en question. C'est même quelque chose qui semble important pour l'avenir des étudiants en Martinique, pour que des Masters puissent arriver...

Mais le principe d'une concertation la plus large possible avec les réunions. Un système de visioconférence existe déjà qui pourrait permettre de maintenir un système de concertation sans pour autant qu'il y ait des réunions qui soient forcément en présentiel.

Pourquoi le choix de quatre départements ?

- Mathématiques et informatique appliquées
- Physique-chimie appliquées
- Biologie- Géosciences et Ecologie
- Formation continue

Je souhaiterais juste savoir comment ces quatre départements ont été bâtis. Qui est à l'initiative ? Quelle concertation qui a permis d'aboutir à ces quatre départements ?

Très rapidement. C'est vrai que j'ai été assez surpris de voir l'UMR – Espace Dev comme étant un laboratoire rattaché au DSI puisqu'il me semblait que ce laboratoire était rattaché à l'UFR LSH, en tout cas, le groupe BIORECA. Est-il possible d'avoir un double rattachement d'un laboratoire à deux composantes différentes ?

**Madame Pascale JEAN-BAPTISTE, SNPTES (en visioconférence) :** Concernant les statuts puisque c'est un point à l'ordre du jour aujourd'hui. Il y a eu de la concertation puisque ces statuts n'arrivent pas comme cela, par hasard. Ils ont quand même été soumis en Conseil du DSI. Ils ont été examinés, discutés par les représentants élus du DSI.

L'Université fonctionne avec des représentants, avec des conseils et on se doit de les respecter. On ne peut pas, à chaque fois qu'une décision ne nous convient pas, on peut naturellement montrer que l'on n'est pas satisfait, que l'on n'est pas content, mais on ne peut pas à chaque fois, revenir mettre en cause, je dirais même, la position de ceux qui ont pris la décision, c'est-à-dire que l'on respecte le rôle des représentants et leurs voix.

Je rappelle que ces statuts ont été validés par les représentants du DSI qui sont à même de prendre ce type de décision. C'est pour cela qu'en ce qui concerne le SNPTES, l'avis sera favorable puisque nous ne sommes pas décideurs.

**Madame Béatrice JEAN-MARIE, SNPTES :** Je témoigne par rapport à mon passé au sein du DSI. Le DSI a vu le jour en 1999 avec Monsieur Serge LAPIQUONNE, Abdellatif MOUDAFI, Philippe HUNEL et moi-même, nous étions dans les préfabriqués et cela n'a pas du tout été facile. Nous avons galéré. La Guadeloupe n'était pas du tout favorable à cela. Monsieur Joël THETIS a dû m'aider puisqu'il était en Fac de Sciences. Je me souviens aussi de l'aide qu'il m'apportait sur le plan informatique.

J'ai aussi une fille qui a fait ses trois premières années au DSI et qui s'en est bien sortie. Aujourd'hui, en tant que personnel administratif, en tant que Responsable du BVE et en tant que maman, je trouve qu'il est important que l'on aille de l'avant, que l'on avance et que l'on prépare le terrain, comme l'a dit Monsieur ROOS, pour nos futurs enfants de la Martinique et d'ailleurs.

Aujourd'hui, 20 ans après, il faut avancer et permettre à l'UFR de voir le jour.

**Madame la vice-Présidente :** Depuis les préfabriqués, on a bien évolué quand même. On a deux bâtiments qui sont construits et qui abritent l'IUT et le DSI. Aujourd'hui il s'agit de faire un pas supplémentaire et non des moindres, qui est d'avoir une UFR.

Nous l'appelons tous de nos vœux. Vos derniers propos s'appellent simplement la concertation. C'est ce sur quoi nous sommes en train de discuter depuis un moment.

**Monsieur Christophe ROOS (Directeur du DSI) :** C'est pour la Martinique que l'on essaie d'avancer. Je profite pour aussi rassurer les collègues. Il n'y a pas de souci à se faire, j'allais dire, pour tel ou tel type d'étudiants, pour telle ou telle catégorie de personnel, etc. On est en train d'essayer de mettre en place quelque chose. Cela réussira si on est tous ensemble, même si effectivement, il y aura toujours des gens qui auraient préféré que ce soit comme si et d'autres qui auraient préféré que ce soit comme cela.

Madame JEAN-BAPTISTE a parlé des statuts. Je pense qu'il faut aussi respecter le travail des élus.

Maintenant je vais essayer de répondre aussi, bien évidemment, sur vos inquiétudes, même si je vois que, même si je fais du mieux que je peux, vous avez déjà dit que vous serez contre. Je veux quand même essayer de faire un effort pédagogique, si vous permettez.

Par contre, j'ai apprécié votre référence à Philippe AUGUSTE. C'était effectivement bien parti. IL a une approche, et il la revendique, qui est une approche non pas latine mais plutôt anglo-saxonne de la façon de voir les choses. Cela peut expliquer effectivement un certain nombre de choses par rapport à votre intervention.

Finalement, on se rend compte ici, que l'on ne parle pas tellement des statuts, on parle finalement de l'UMR Espace-Dev. On parle d'écologie et de l'UMR Espace-Dev comme si apporter à nos étudiants, à nos futurs étudiants de l'écologie qui est quand même la science qui a pour vocation effectivement de prendre en compte toutes les variations climatiques mais aussi toute notre biodiversité et même Madame URITY a parlé du volcan, comme si cela, on n'en voulait pas. Non. Je pense que c'est une chance justement. Tous les problèmes qui arrivent actuellement en Martinique – pas tous mais une grande partie - sont liés au dérèglement climatique, à l'écologie. Ma grand-mère disait : « Si tu veux faire les choses, il faut que tu te les appropries ». Autrement dit, on n'est jamais mieux servi que par soi-même. Mais si on n'est pas capable de former nos jeunes pour les grands défis qui attendent ce siècle, qui va faire le travail pour nous ? Quand on parle des sargasses, on va appeler les uns et les autres pour nous aider ? Alors que l'on a des solutions probablement qui sont chez nous. Si nos jeunes, encore une fois, comme on l'a dit, ne sont pas capables de s'approprier nos problématiques, on va pas le faire pour nous.

S'agissant de l'écologie, j'espère que ce n'est pas uniquement une question de personnes parce que moi, je ne fais pas de question de personnes. J'espère que ce n'est pas simplement le fait qu'une personne effectivement veuille travailler en écologie et apprendre à nos jeunes, encore une fois, ce qu'est l'écologie, qui fait en sorte que l'on arrive à cette situation de blocage.

Pour répondre sur l'UMR Espace-Dev, c'est une UMR, elle est contractualisée avec un établissement, elle n'est pas contractualisée avec une composante. Une UMR, si cela lui fait plaisir, elle peut être dans dix composantes si elle veut et si elle en a les compétences. C'est le premier point.

Sur l'histoire des statuts, et comme l'a dit l'intervenant en audio, effectivement il y a des dispositions communes. Les textes qui vous chiffonnent pour la plupart font partie des dispositions communes c'est-à-dire que ce sont les mêmes textes que l'on va trouver majoritairement à droite et à gauche pour les nouveaux statuts qui ont été votés.

Par contre, sur le décortilage – je ne sais pas comment il faut l'appeler – du Conseil du DSI, franchement vous êtes en train de mettre le doute sur les collègues qui siègent au niveau du DSI. C'est bien cela que j'ai compris ? En fait, ils ne sont pas légitimes. C'est un peu votre remarque. Les collègues qui siègent au DSI ne sont pas légitimes, c'est cela que vous avez dit ?

**Monsieur Frédéric VIGOUROUX, FSU** : Non, je ne mets pas en doute leur légitimité. C'est juste que j'avais une interrogation du fait que jusqu'à présent, Madame DONATIEN et Monsieur JOSEPH étaient à l'UFR LSH. Je voulais savoir quelle quotité d'heures ils faisaient au DSI. D'ailleurs c'est une précision qui devrait être mise dans les statuts. Il n'est pas précisé quelle est la quotité d'heures minimale pour pouvoir être membre ou éligible du Conseil de gestion du DSI. C'était juste ma question.

Après, si les deux collègues font l'essentiel de leur service au DSI, cela ne me pose pas de problème. Il y en a un que je n'ai pas le plaisir de connaître personnellement et l'autre que j'apprécie plutôt, je n'a pas eu de problème avec elle.

C'était juste cette interrogation parce que j'avoue que je croyais qu'ils étaient pleinement des membres de l'UFR LSH, Monsieur JOSEPH en étant même le vice-Doyen. J'avoue que c'était un peu surprenant de les trouver dans ce Conseil et j'ai rarement entendu parler de cas d'enseignants membres de deux conseils de gestion d'UFR. Après j'imagine que c'est possible.

**Monsieur Christophe ROOS** (*Directeur du DSI*) : Effectivement, le Code de l'Education le permet. Il n'y a pas d'incompatibilité à cela. D'ailleurs, je tiens à préciser que suite à l'élection des différents membres du Conseil, il n'y a eu aucun recours qui a été déposé et je vous renvoie au Code de l'Education qui définit bien les quotités d'heures à faire pour un titulaire dans une composante.

Pour terminer, pour clore le débat, je n'étais pas directeur à ce moment-là. Ce n'est pas moi qui ai fait les listes électorales. Si jamais vous voulez pousser le bouchon jusque-là, je n'y suis pour rien. Mais je dis simplement la chose suivante : c'est la précédente équipe qui, j'imagine, a proposé les listes électorales qui ont été visées par la Direction des Affaires juridiques. Je n'étais que candidat dans ce collège de professeurs.

Parce que lorsque vous commencez à faire des pourcentages de 25 % d'illégitimes, 75 % sont en opposition ou il ne sait pas quoi. Je dirais que c'est un peu dommage parce que si vous commencez vous, élu, à jeter l'opprobre sur d'autres élus, quelque part, cela me gêne un petit peu. Mais je pense que je vous ai mal compris.

C'est une bonne question. Comme je l'ai dit, je ne suis pas la personne qui a fait les statuts. Nous étions une certaine équipe à faire les statuts avec plusieurs impératifs. Comme je l'ai dit, pour pouvoir passer et convaincre tout le monde, on a essayé de proposer quelque chose qui soit non complètement un doublon de ce qui se fait en Guadeloupe. L'objectif est de travailler dans la complémentarité plutôt que de travailler dans l'opposition ou le duplicata. C'est la première chose.

On a visé quelque chose qui était pour nous, pertinent pour la Martinique : l'environnement. On n'a pas la prétention de faire du fondamental pur mais plutôt faire des sciences appliquées quelles qu'elles soient pour pouvoir permettre à nos étudiants d'être le plus facilement opérationnels dans le monde du travail quel que soit le domaine, sans naturellement se couper du deuxième cycle.

Je vais rebondir pour rappeler, si vous le voulez bien, comment se construit une offre de formation. Une offre de formation se construit normalement dans le cadre d'une UFR de la façon suivante : il y a des laboratoires et des compétences et vous savez que pour monter un Master, il faut qu'un Master soit adossé à un laboratoire. S'il n'y a pas de laboratoire, il n'y a pas de Master. C'est parce qu'il y a des laboratoires, qu'il y a des Masters, bien entendu, dans les thématiques dans lesquelles le laboratoire est reconnu.

Ensuite, lorsque vous avez construit votre offre de second cycle puisque l'on construit l'université et la formation par le haut et non par le bas, et que vous avez éventuellement, par la suite, des équipes, des Masters, il faut pouvoir alimenter ce Master. Il y a un double impératif : alimenter ces Masters et aussi être suffisamment général pour intéresser nos jeunes c'est-à-dire que nos jeunes qui vont faire une Licence de Mathématiques, ils auront le choix effectivement de faire un Master en Mathématiques, par exemple d'aide à la décision, mais il peut y avoir des jeunes qui vont avoir une



Licence de Mathématiques et qui auront envie de faire un autre type de Master. Mais au moins, pouvoir permettre à nos jeunes de bénéficier de Masters localement.

Pour la formation continue, c'est pareil. Là c'est peut-être ma vision anglo-saxonne qui parle. Mais plus cela va, moins on a d'argent et une façon de faire vivre les composantes et de pouvoir répondre le plus rapidement possible aux besoins de la société – je parle de la Martinique – c'est effectivement d'avoir essayé de mettre en place un dispositif de formation continue qui fait rentrer de l'argent et qui permet de répondre aux besoins de la société. Là encore, je n'ai pas bien compris là où vous vouliez en venir par rapport à la formation continue. Si c'est un truc caché ? Je n'ai pas bien compris. Mais c'est tout à fait possible : depuis de nombreuses années, chaque composante monte sa propre formation continue. Je n'arrive pas à comprendre ce que vous voulez faire croire derrière tout ça. Je ne sais pas.

**Monsieur Frédéric VIGOUROUX, FSU** : Il ne faut pas voir des arrière-pensées. C'est juste que là, il y a un département qui ne s'appuie pas sur de l'enseignement et de la recherche. Effectivement c'est un autre service la formation continue mais ce qui me surprend c'est que c'est la seule UFR, à ma connaissance, à avoir fait cela. Pourquoi pas ?

Mais surtout ce qui m'inquiète, il n'est pas explicité le lien que ce département peut avoir avec le Service universitaire de la formation continue (SUFC). Je me demande à quoi va servir ce département parce qu'il va falloir le constituer, mettre dedans des enseignants ou on aura un département sans enseignant titulaire. Tout cela ne me paraît pas clair du tout.

Après qu'il y ait de la formation continue au sein du futur UFR STE, évidemment, j'en suis tout à fait partisan. Il n'y a pas de souci avec cela. Mais c'est pour cela que mettre ce département au niveau des statuts, au même niveau que les départements que l'on qualifiera de disciplinaires, cela me paraît étrange et malvenu.

Enfin, j'apprécie vos efforts de pédagogie. J'ai bien compris. Certains points se sont éclaircis. Mais la difficulté que l'on a, pour vous dire pourquoi je ne pourrai pas changer mon vote, c'est que le document qui nous est soumis n'est pas amendable par les membres du CT, tel qu'il est, à l'heure actuelle. J'ai donné un certain nombre de raisons qui expliquent que nous n'avons pas le pouvoir de l'amender. La seule chose que nous pouvons faire – en tout cas, c'est ce que moi, j'appellerai les membres du CT à faire - c'est de voter contre et à la limite aux instances qui ont la capacité d'amender c'est-à-dire le Conseil de gestion ou le Conseil du DSI puisqu'il n'est pas encore en UFR, ou éventuellement au CA de faire les modifications.

Je ne vais pas revenir sur tous les points qui sont problématiques. Certains sont des points de détail. Je ne sais pas si, parmi les personnes qui ont fait les statuts, il y avait des membres de la Direction des Affaires juridiques mais je suis quand même assez surpris de voir parfois un Directeur qui est appelé Doyen ou un Doyen qui devient Directeur. Il y a des incohérences internes au texte même qui font qu'en l'état, on laisserait passer - parce qu'on est d'accord, ce n'est pas la Constitution - quand même des coquilles. Les coquilles, dans un texte de droit, c'est de l'incertitude juridique.

Au-delà du problème général de méthode qui semble être soulevé par les collègues sur la concertation, et par principe, je suis pour la concertation et dans le respect des élus, je pense qu'il faut de toutes les façons, reprendre ce texte, le peigner très sérieusement, le mettre en cohérence.

Vous parliez de dispositions communes, mais j'en viens de regarder par exemple dans les statuts de l'UFR Médecine, pour reprendre simplement l'article 3 que j'ai sous les yeux, il n'est précisé à aucun moment que pour les responsables de domaines Licence et Master, le Président désigne un responsable qui assure la coordination de l'équipe de formation sur proposition du Doyen de l'UFR.

En tout cas, je constate que ce n'est pas mis dans les statuts d'autres composantes. Rien ne vous empêche donc, a priori, de décider que cela puisse être le Conseil de l'UFR qui, sur proposition du Directeur puisse nommer et après cette décision est approuvée par le Président. D'ailleurs les dispositions communes, à ma connaissance, ne sont jamais passés en Comité technique. Je ne sais pas à quoi vous faites référence mais je n'ai pas souvenir qu'elles aient été passées en Comité technique. Pour moi, c'est un texte qui n'a pas respecté la chaîne normale de validation donc qui ne peut pas être une référence pour agir pour les statuts de l'université.

Je vous remercie de vos éclaircissements et ceux de vos collègues. Vous m'avez soupçonné d'arrière-pensées mais je vous assure que je n'en avais pas. C'était juste des interrogations. Je n'ai aucun problème avec la présence de l'UMR Espace-Dev BIORECA. C'est un jeune groupe qui s'est créé en 2020 et c'est toujours bien pour notre établissement et l'écologie c'est effectivement très important. Mais en l'état actuel, vu l'état du texte, Je ne peux pas donner un avis favorable au texte tel qu'il est là et comme on n'a pas le pouvoir de l'amener et de toutes les façons se serait une séance qui serait beaucoup trop longue si on rentrait là-dedans. Je pense que la seule solution que l'on a c'est de donner un avis défavorable et de ramener cela aux instances légitimes pour changer ces statuts que sont jusqu'à présent, à ce niveau-là, le Conseil de gestion du DSI.

**Madame la vice-Présidente Odile MARCELIN FRANÇOIS-HAUGRIN**

Merci.

Madame MONTANUS.

**Madame Michaele MONTANUS, SNPTES (en visioconférence)**

Je peux intervenir ?

**Madame la vice-Présidente Odile MARCELIN FRANÇOIS-HAUGRIN**

Mais on ne savait même pas que vous étiez présente.

**Madame Michaele MONTANUS, SNPTES (en visioconférence)**

Je n'avais pas de micro au début. Je suis là depuis le début. Je suis dans la liste des participants.

J'ai essayé de vous parler mais je n'avais pas de micro.

**Madame la vice-Présidente Odile MARCELIN FRANÇOIS-HAUGRIN**

J'entends bien, Madame MONTANUS mais ce que je veux vous dire c'est lorsque j'ai fait la présentation des membres élus, vous n'avez pas été présentée. Nous ne savions pas que vous étiez présente. C'est la première fois qu'on vous entend.

**Madame Michaele MONTANUS, SNPTES (en visioconférence)**

J'ai essayé de vous parler mais d'autres collègues m'ont dit qu'ils ne m'entendaient pas.

J'ai pu avoir un casque. J'ai maintenant un micro.

**Madame la vice-Présidente Odile MARCELIN FRANÇOIS-HAUGRIN**

Est-ce qu'il y a d'autres personnes du CTS ? Madame MONTANUS est un membre suppléant. Elle peut évidemment s'exprimer, il n'y a aucune difficulté pour cela.

**Madame Michaele MONTANUS, SNPTES (en visioconférence)**

Aujourd'hui je suis la suppléante de Madame GUILLOU qui ne pouvait pas être présente.

**Madame la vice-Présidente Odile MARCELIN FRANÇOIS-HAUGRIN**

On l'apprend maintenant, Madame MONTANUS.

On ne savait même pas que vous étiez présente.

**Madame Michaele MONTANUS, SNPTES (en visioconférence)**

Il me semble que l'appel n'a pas été fait avec la liste des noms.

**Madame Pascale JEAN-BAPTISTE, SNPTES (en visioconférence)**

Je rappelle que Madame MONTANUS était présente bien avant Monsieur Joël THETIS et son nom apparaissait dès le départ.

**Madame la vice-Présidente** : En tous les cas, cela n'a pas été présenté au départ. A mon niveau, il n'y a pas eu de présentation et personne ne m'a dit que Madame MONTANUS était en visioconférence. Je tiens quand même à le dire. Nous n'avons pas eu cette information en début de séance.

**Madame Michaele MONTANUS, SNPTES (en visioconférence)** : je veux savoir s'il y a un calendrier par rapport à la transformation du DSI à respecter si éventuellement ce ne serait pas voté maintenant ?

**Madame la vice-Présidente** : Il y a deux niveaux : la transformation du DSI en UFR et il y a le point de vote sur les statuts. Il y a une chaîne de validation qui est à respecter. On a échangé. Vous avez dû entendre les débats que nous avons eus puisque vous étiez là depuis le début. Est-ce que vous avez entendu ?

Vous avez donc entendu les échanges. Il y a un certain nombre d'instances qui doivent se prononcer (le Conseil de Pôle, le Conseil d'administration). Il y a eu également l'intervention alertant sur la nécessité que le CAC également se prononce sur cette transformation d'un Département en UFR. C'est ce que je peux vous dire aujourd'hui. Il faut que ces instances soient respectées. Le prochain Conseil de Pôle est prévu cet après-midi. Le prochain CAC est prévu cette semaine aussi me semble-t-il. Le prochain Conseil d'administration est prévu le 15 avril prochain. Après, bien entendu, les instances sont mises en œuvre toute l'année.

Maintenant ce qui est important c'est que l'on puisse se positionner en conscience, nous ne sommes pas des chambres d'enregistrement. Je tiens vraiment à le confirmer. Effectivement, les élus doivent être respectés dans leurs prérogatives mais effectivement nous sommes une université, une communauté universitaire avec toutes ses composantes mais il faut entendre aussi les personnels ou les étudiants qui ont élu les collègues à leurs responsabilités. S'il y a à ce niveau-là des éléments qui me remontent, en tous les cas pour ce qui me concerne, je les prends en compte. C'est bien pour cela que nous sommes aujourd'hui en train de débattre aussi longuement. Nous avons déjà eu de longs débats au CTS mais nous avons également des débats qui sont longs pour certains points au niveau du Conseil de Pôle.

Pour ce qui concerne la concertation, je suis tout à fait d'accord avec ce principe, qui est bien plus qu'un principe, puisque nous avons eu à élaborer les statuts du Pôle universitaire de la Martinique. C'est un chantier qui était déjà amorcé à ma prise de fonction. Nous l'avons mené à terme avec une

commission des statuts qui avait déjà été mise en place avant que je n'arrive, qui a poursuivi son travail. Ensuite nous sommes allés présenter ces statuts dans toutes les composantes à tous les personnels qui étaient dans ses composants qui sont venus participer à ces réunions. Sur ce principe de concertation, je ne peux qu'abonder.

D'autre part, il entend aussi les points techniques qui ont été précisés. Effectivement, il faut des statuts. Bien sûr qu'il faut des statuts. C'est un document de droit. S'il y a des difficultés sur le droit, sur la réglementation au niveau des statuts, il faut les amender pour que l'on puisse avoir des statuts qui sont le plus que possible irréprochables en termes de réglementation. Je ne serai pas plus longue. Nous avons débattu longuement.

**Madame Olivia URITY** (*Professeur agrégé SVT*): Effectivement, j'ai entendu les réponses de Monsieur ROOS. Je passerai sur les arguments ad hominem. Je vais revenir sur l'objet. Nous sommes dans un Comité technique. Il s'agit d'étudier le côté technique de ce document. Nous avons eu l'occasion de lire le document et c'est bien pour cela que l'on demandait une concertation, c'est pour pouvoir y apporter des amendements et en tout cas notre expertise puisque j'ai eu l'occasion aussi de rédiger des statuts en tant que dirigeante d'association.

Je rejoins Monsieur VIGOUROUX, c'est un document qui doit être parfaitement rédigé pour n'être ni attaquant, ni réfutable. Je ne pourrai pas mettre l'accent sur tous les points parce que certains ont déjà été présentés mais par exemple, dans certains articles et la comparaison a été faite avec les anciens statuts du DSI. Nous avons comparé point par point, article par article les modifications qui étaient proposées et dans la substance, ce qui apparaît, alors qu'anciennement le Directeur du DSI ainsi que le responsable administratif au niveau du DSI ont un rôle consultatif au niveau du Conseil, dans la mouture qui est proposée, les mots « consultatif » sont remplacés c'est-à-dire que l'on comprend que le Directeur de la future UFR aura un rôle, les collègues l'ont déjà dit, sur la nomination des responsables de domaine, des directeurs des études. Il pourra être accompagné d'un Bureau avec des membres dont lui seul décidera des missions. Il y aura une commission ad hoc et cette commission lui rendra des comptes au final puisqu'il n'y aura que des relevés de décision au Directeur avec des missions qui seront données à des personnes uniquement par le Directeur.

Et surtout, au niveau du document lui-même, si je dois être concise, par rapport aux statuts du DSI, il y a l'absence totale du titre 4. Le titre 4 ce sont les commissions pédagogiques tout simplement qui apparaissent puisque ce sont les statuts qui sont actuels. Vous pouvez regarder, nous passons du titre 3 au titre 5. Il n'y a pas le titre 4 qui se nomme « commissions » et qui décrit la composition des commissions pédagogiques et la commission scientifique.

Nous sommes en train de discuter d'un document qui, comme certains l'ont signalé, n'est pas abouti. Il est incomplet, il manque une partie. Est-ce volontaire ou pas ? A priori non, puisque l'on passe de 3 à 5. Peut-être un oubli. Toujours est-il que le document en tant que tel, tel que présenté, techniquement n'est pas recevable.

Là ce sont juste des points concis, c'est-à-dire que s'il faut, article par article, aller regarder dans le détail, je le dis parce que effectivement j'ai cette compétence en tant que dirigeante d'association aussi, il y a effectivement des points qui pourraient poser problème juridiquement à l'avenir. Lorsqu'on propose une concertation ce n'est pas pour, si je puis dire, s'opposer pour s'opposer. C'est simplement pour pouvoir monter une UFR et des statuts d'UFR qui soit viables et qui permettent effectivement à l'ensemble de la communauté du DSI d'aller de l'avant parce que nous n'avons cessé

de dire que nous voulons aller de l'avant. Mais pour aller de l'avant, il faut au moins avoir cette expertise.

Tout à l'heure, Monsieur ROOS a dit qu'il avait une équipe pour monter ces statuts. J'aimerais savoir, ne serait-ce que pour la licence Biologie, qui faisait partie de l'équipe car nous sommes cinq titulaires et sur cinq titulaires, vous en avez trois qui sont assis devant vous, qui n'ont pas participé à l'élaboration des statuts. Vous aviez des personnes qui avaient l'expertise, membre ou pas du Conseil de DSI, qui auraient pu vous aider. Vous avez choisi dans votre démarche de ne pas les consulter. Il en résulte quoi : un document aujourd'hui, dans lequel il y a des coquilles. Effectivement il avait noté « directeur », « doyen ». Ce sont des coquilles mais il y a des points qui sont beaucoup plus graves.

**Madame Fabienne PRIAM** (*Enseignante-Chercheuse Biologie Cellulaire*) : Tout a été dit effectivement concernant les différents articles, ce problème de démocratie et surtout de concertation. La dernière question de Madame URITY est fondamentale. D'ailleurs, je reprends celle de Monsieur JEAN-LOUIS puisqu'effectivement un certain nombre d'équipes se sont penchées sur ces statuts et notamment sur l'intitulé de ces départements sachant que suite justement à l'envoi par mail à la communauté de ces statuts, la filière Biologie s'est réunie. Nous avons tous découvert ces statuts. Nous ne faisons pas partie de ces équipes qui ont mis en place les intitulés de ces départements.

Je peux même également dire que la filière Mathématiques-Informatique non plus puisque le responsable à l'époque nous a interpellés pour nous dire qu'il n'a jamais vu ces statuts : comment ils ont été écrits ? Par qui ? Quelle équipe ? C'est vraiment toute la question. Toujours un manque de concertation. Merci.

**Madame Juliette SMITH-RAVIN** (*Professeur des Universités*) : Je vais conclure en disant que je suis très triste parce qu'on aurait pu ne pas arriver au stade où nous en sommes. En tant qu'ancienne responsable de filière et avoir donné autant d'années à cet établissement, que ce soit en Guadeloupe ou en Martinique, je vois que la filière biologie est devenue comme une manne. On peut prendre les étudiants, on peut les utiliser, leur faire miroiter de l'écologie, parler avec des mots ronflants mais qu'est-ce qu'il y a derrière ? Je ne vois pas ce qu'il y a derrière.

Aujourd'hui, nous sommes là. La situation que nous sommes en train de vivre pour moi, n'aurait jamais dû exister. Il y a des documents qui existent au DSI, il y a des administratifs qui ont parlé. Il y a des documents. À partir de cela, on aurait pu travailler et avancer de concert au lieu d'imposer, comme une dictature. Quelqu'un l'a dit, une dictature que l'on ressent déjà par ailleurs au sein de cet établissement et maintenant au niveau de la composante. C'est pareil. C'est tout ce que je peux dire. Advienne que pourra, comme on dit. Je suis très triste de cette situation qui s'installe au sein du DSI.

**Monsieur Christophe ROOS** (*Directeur du DSI*) : Je suis un peu surpris des paroles des collègues. Dans tous les amendements que nous avons eus, nous en avons eu à peu près une dizaine, certains ont pu être pris en compte, d'autres pas mais aucun amendement n'a porté sur l'intitulé des départements ni sur la formation continue. Aucun amendement n'a porté sur l'intitulé général de l'UFR.

Évidemment, il y a des choses qui ne sont pas dans les statuts du DSI comme la commission pédagogique et la commission recherche, tout simplement parce qu'au sein d'une UFR, ces prérogatives sont déployées au niveau des départements. C'est au département de pouvoir gérer l'aspect pédagogique et l'aspect recherche. C'est sûr qu'il y a des différences avec le DSI. On ne va

pas rester avec les statuts du DSI. C'est cela qu'il n'arrive pas bien à saisir. On essaye de faire progresser.

Encore une fois, je suis pour une gestion au plus près, donc donner aux départements la possibilité de gérer leur pédagogie, la recherche au lieu que ce soit fait au niveau du Conseil. Cela me paraît être plus proche des usagers et répondre au mieux à leurs difficultés.

**Madame Pascale JEAN-BAPTISTE, SNPTES (en visioconférence)** : En effet, je fais remarquer que j'ai lu avec beaucoup d'attention ces statuts. J'aimerais rappeler que j'ai l'habitude de rédiger des statuts. J'ai eu l'occasion d'en rédiger de nombreux, de les amender, de les corriger et de lire aussi les statuts des autres composantes.

J'ai l'impression que l'on n'a pas bien compris de quoi il s'agit. Il ne s'agit pas de refaire les statuts du DSI mais bien les statuts d'une nouvelle UFR. Il est évident que certains éléments n'ont rien à faire dans les statuts d'une UFR. Sincèrement, je les ai lus avec beaucoup d'attention et en effet, j'ai bien vu ce qui est inscrit. C'est par exemple, le Doyen « propose » et non pas « décide », ce qui est tout à fait normal et c'est ce qui doit se retrouver dans des statuts.

Je n'ai rien vu de particulier qui puisse poser un problème de fond, un problème juridique qui ferait que ces statuts et que cette nouvelle UFR ne pourrait pas voir le jour. Je suis un peu surprise des commentaires.

Je voulais quand même répondre à Monsieur VIGOUROUX concernant la formation continue. Il y a bien un département de formation continue dans des composantes. Cela était le cas, il me semble, à l'époque que Madame la Doyenne de la Faculté de Lettres en avait mis un au sein de la Faculté LSH. Je crois d'ailleurs qu'il continue et qu'il fonctionne d'ailleurs très bien puisqu'un certain nombre de formations notamment à distance sont faites par le biais de cette Formation continue.

Il faut bien comprendre que ce n'est pas un département pédagogique mais bien une entité qui va s'occuper un peu plus particulièrement de la formation continue de la nouvelle UFR puisque l'on a tout intérêt à développer de plus en plus la formation continue.

Très sincèrement, au niveau du SNPTES, je peux vous assurer que je n'ai rien vu au niveau de ces statuts qui puisse être à ce point bloquant ou choquant et qui font que ces statuts ne pourraient pas recevoir un avis favorable.

**Madame la vice-Présidente Odile MARCELIN FRANÇOIS-HAUGRIN**

Merci. Chers collègues, nous allons prendre congé de vous en vous remerciant d'être venu étayer la discussion.

*(Monsieur Christophe ROOS et Mesdames Olivia URITY, Fabienne PRIAM et Juliette SMITH-RAVIN sont invités à quitter la salle des délibérations)*

**Madame la vice-Présidente** : Chers membres élus du CTS, nos collègues nous ont apporté un certain nombre d'informations, d'éclairages, de positionnements également. Est-ce que vous souhaitez prolonger la discussion où est-ce que nous passons directement au vote ?

Je propose de procéder en deux votes :

- Un vote concernant la transformation du DSI en UFR ;
- Un vote concernant les statuts proposés pour l'UFR.

**Monsieur Joël THETIS, SNPTES (en visioconférence) :** Madame la VP, concernant le deuxième point, est-ce que l'on peut apporter quelque chose sur ce vote ? Pour les statuts, qu'il y ait des modifications effectuées en concordance avec la Direction de l'UFR et pour les collègues qui étaient là, est-ce que l'on peut demander une réserve ?

**Monsieur Frédéric VIGOUROUX, FSU :** Mon intervention s'inscrit à la suite de celle de Monsieur THETIS et de la vôtre, Madame la Vice-Présidente. Tout d'abord, si on veut voter sur quelque chose, il faut faire dans ce cas-là, une motion qui dit que le Comité technique soutient le principe d'une transformation du DSI en UFR et on vote là-dessus. Si on veut marquer notre soutien, il faut vraiment rédiger un texte.

Par ailleurs, pour revenir sur les statuts, on ne va pas voter sous réserve parce que déjà cela n'existe pas. On a un texte qui a des problèmes qui ont été soulevés par un certain nombre de personnes dans cette assemblée. Après, chacun dans son âme et conscience donne un avis favorable ou défavorable au texte tel qu'il a été présenté à aujourd'hui.

On a voté deux fois en CT les statuts du SCD. On l'avait fait une première fois, c'était passé. À l'usage, très rapidement, un mois après, on s'est rendu compte que cela ne fonctionnait pas, on les a refaits passer.

Là, on est un peu dans la situation ou avant même qu'ils franchissent toute la chaîne, on peut déjà mettre un premier point d'arrêt. Et même, à la limite, je ne sais pas comment le futur UFR – le DSI à l'heure actuelle - rédige ces statuts. Je prône la concertation mais après ils ont la liberté de s'organiser. Je pense qu'il faut reprendre le texte, et le faire viser par la Direction des Affaires juridiques. Quitte à nous représenter un texte, dans un mois ou dans deux mois à valider.

Si on vote une motion que vous introduisez à l'ordre du jour sur le soutien au principe d'une transformation du DSI en UFR de plein exercice, pour la FSU, il n'y a aucun problème. On le vote.

Par contre, les statuts d'UFR Sciences Technologie Environnement (STE) tels qu'ils nous sont proposés aujourd'hui, la FSU ne peut pas les accepter.

**Madame Pascale JEAN-BAPTISTE, SNPTES (en visioconférence) :** Oui, tout à fait. Je rejoins Monsieur VIGOUROUX sur le fait qu'il y a deux votes distincts. Il y a celui des statuts où là, en effet on peut mettre un avis favorable ou défavorable ou abstention. Et il y a le premier point qui nous a été soumis, c'est-à-dire l'approbation de la transformation de l'UFR. Donc deux votes distincts : un pour un avis favorable ou défavorable concernant la transformation de l'UFR et un autre vote favorable ou défavorable concernant les statuts. Mais pour moi, en l'état, je ne vois pas ce qui pose problème au niveau de ces statuts.

**Madame la vice-Présidente :** C'est ce que j'ai déjà proposé, les deux votes. Ensuite Monsieur VIGOUROUX a présenté la notion de motion. Si vous le souhaitez, je n'y vois pas d'inconvénient.

**Monsieur Frédéric VIGOUROUX, FSU :** Dans ce cas-là, je propose que soit rédigée – c'est le Secrétaire qui va rédiger ou le Secrétaire adjointe – une motion qui dit que les élus du Comité technique spécial de la Martinique soutiennent le principe de la transformation du Département Scientifique Inter

facultaire en UFR de plein exercice suivant les règles communes du Code de l'Éducation (article 713-1 et suivants). Par contre, je n'ai plus le détail des articles régissant les composantes de l'UFR des Antilles qui font l'objet d'un article spécial dans le Code de l'Éducation.

Cela veut dire un soutien de principe très clair à la transformation du DSI en UFR de plein exercice. Chacun vote en son âme et conscience, pour ou contre et en fonction aussi de ses consignes syndicales.

Par contre, il y a vraiment un problème, de mon point de vue, sur les statuts tels qu'ils nous sont présentés et sur lesquels nous n'avons pas de pouvoir d'amendement qui, à l'heure actuelle, ne sont pas acceptables mais vous pouvez avoir une autre analyse et de mon point de vue, posent un problème juridique.

Une motion qui soutient le principe qui est votée, qui peut être transmise aux plus hautes autorités, y compris au Conseil de Pôle et au Conseil d'administration pour montrer qu'il n'y a vraiment aucune opposition de principe à cette transformation mais un vote défavorable et qui montrera bien que le problème n'est pas le principe mais bien la rédaction des statuts qui, à l'heure actuelle, à mon sens, ne permettent pas de bâtir une UFR STE pour l'ensemble des étudiants et de la communauté universitaire.

**Madame Pascale JEAN-BAPTISTE, SNPTES (en visioconférence)** : Je ne comprends pas très bien de l'intérêt de la motion parce que la question qui est soumise au Comité c'est : est-ce que l'on donne un avis favorable ou défavorable à la transformation du DSI en UFR ? La question est posée. On donne un avis favorable ou défavorable. Ce sera un avis apparemment favorable à l'unanimité d'après ce que j'ai pu comprendre. Je ne vois pas l'intérêt de la motion. Et dans un second temps, on vote les statuts, comme l'a proposé d'ailleurs, Madame la vice-Présidente.

**Madame la vice-Présidente** : Je sou mets aux élus la proposition de la motion et leur demande de faire leur choix.

**Madame Pascale JEAN-BAPTISTE, SNPTES (en visioconférence)** : Au niveau du SNPTES, on ne voit pas l'intérêt de la motion.

**Monsieur Frédéric VIGOUROUX, FSU** : La motion c'est juste pour formaliser la réponse à faire. On vote sur le principe, mais ça veut dire quoi ? Il faut préciser le choix d'une UFR STE en Martinique suivant le code de l'éducation. Je propose la motion pour soutenir le principe de cette transformation.

Une autre solution, c'est de voter sur les statuts en l'état et si le vote est positif, c'est que le principe de la transformation est adopté. Si le vote est négatif, on peut à ce moment-là, faire une motion disant que nous soutenons le principe de cette transformation mais pas les statuts puisqu'ils ont été refusés.

La question est formulée de telle façon qu'elle lie les deux questions du principe de la transformation et des statuts tels qu'ils nous sont présentés. Or, je pense qu'il faut séparer les deux. La première solution c'est celle qu'il vient de proposer : un premier vote sur les statuts. Si négatif une motion sur le principe de la transformation du DSI en UFR de plein exercice sera proposée.

Cette solution convient-elle aux membres ?

---



**Madame Béatrice JEAN-MARIE, SNPTES :** Je voudrais savoir si on pouvait avoir une suspension de séance pour se concerter entre membres du SNPTES.

**Madame la vice-Présidente**

Oui, vous pouvez avoir une suspension de séance pas trop longue. On dira dix minutes maximum.

*(Suspension de séance)*

*(Reprise de la séance)*

**Madame la vice-Présidente :** Je propose de conclure par les votes. On retient bien la proposition de mettre en place deux votes : le vote sur la transformation du DSI en UFR Sciences d'une part et ensuite le vote des statuts de l'UFR Sciences.

Avant de procéder au vote, Madame la Vice-Présidente demande aux membres qui sont en visioconférence de s'identifier.

**Madame la vice-Présidente :** Très bien. Je reprends le vote pour le premier point concernant la transformation du DSI en UFR Sciences.

Nombres de membres présents	7
Nombre de voix POUR	7
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'abstention	0

**Avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés pour la transformation du DSI en UFR Sciences.**

Deuxième point concernant les statuts de l'UFR Sciences.

Nombres de membres présents	7
Nombre de voix POUR	4
Nombre de voix CONTRE	3
Nombre d'abstention	0

**Avis favorable à la majorité des membres présents et représentés**

Pas de questions diverses, Madame la vice-Présidente lève la séance à 11 heures.